



Commission des marchés

Consultation
Entretien des locaux



INTRODUCTION

La loi relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale du 5 mars 2014 a imposé à notre comité d'entreprise la création d'une commission des marchés visant à encadrer et sécuriser le recours à nos prestataires et fournisseurs de service (ci-après nommés candidats).

Ce document est une consultation, non soumise aux contraintes des appels d'offres des marchés publics ou privés.

MARCHÉ / CAHIER DES CHARGES

Le comité d'établissement SAFRAN NACELLES 76, situé Route du Pont VIII-BP 91-76 700 Harfleur, souhaite faire l'acquisition de la prestation détaillée ci-dessous :

l'entretien des locaux administratifs du CSE et du Complexe Sportif Henri MEHL avec fourniture des produits d'entretien par le prestataire

Cahier des charges Locaux administratifs

Pour les zones suivantes : espace d'accueil et salle d'attente, médiathèque et ludothèque, 6 bureaux individuels, salle de réunion, espace détente
Prestation dans le créneau du lundi, mercredi et vendredi à partir de 17h30

Pour la zone : bureau de l'assistante sociale et salle d'attente
Une prestation tous les 15 jours dans le créneau du lundi, mercredi et vendredi à partir de 17h30

Pour la zone : sanitaires
Prestation tous les lundis, mercredis et vendredis à partir de 17h30

Cahier des charges Complexe Sportif Henri MEHL

Pour les zones suivantes : Salle Multisports, dojo, salle de fitness, espaces de circulation, escaliers et paliers du 1^{er} étage, salle de réunion, vestiaires et douches intérieures, vestiaires et douches foot (incluant le vestiaire des arbitres)
Prestation dans le créneau du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Pour la zone : salle de musculation
Prestation le mercredi de 8h30 à 11h30

Pour la zone : blocs sanitaires intérieurs et extérieurs
Prestation tous les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30

Les candidats pourront se rendre dans les locaux pour une analyse plus fine de nos besoins (sur RDV).

Important : l'offre doit être globale (locaux administratifs + complexe sportif).

REMISE DE LA CONSULTATION PROCÉDURE À SUIVRE PAR LE CANDIDAT

- Le candidat enverra son offre uniquement sur les messageries
direction@cesafwannacelles76.org
- **Date limite de remise de l'offre du candidat : Lundi 28 août 2023 à minuit.**
- L'offre du candidat comportera les documents suivants :
 - a. *Présentation de la société candidate*
 - b. *Proposition commerciale*
 - c. *Exemplaire du catalogue ou de l'affiche*
 - d. *Références du candidat*
 - e. *Attestation d'assurance*
 - f. *Attestations et certificats délivrés par les administrateurs et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales*
 - g. *Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il respecte le code du travail français*
 - h. *Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournira des produits respectant les normes européennes en vigueur (voir normes françaises si plus restrictives)*
 - i. *Pour les consultations concernées, fournir éventuellement une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il effectuera auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour exécuter la prestation (mairie, sécurité civile...)*

Si nécessaire, le candidat s'adressera au comité d'établissement SAFRAN NACELLES 76 au 02.35.11.41.65 pour obtenir des renseignements.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite de remise, entraînera obligatoirement le rejet de la candidature.

SELECTION DE L'OFFRE

Le comité d'établissement SAFRAN NACELLES 76 départagera les différentes candidatures selon les critères suivants :

- *Qualité/Fiabilité*
- *Coût/Service après-vente*
- *Proximité/disponibilité/localité*
- *Solvabilité*
- *Eco responsabilité*
- *Pour les consultations relatives aux vacances :*
 - Être membre de l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air)
 - Participer à l'économie et/ou au tourisme social.

-Date de sélection du candidat retenu : 08/09/2023.

-Les candidats seront informés du résultat de la sélection par mail.